

LES ÉCHOS

LA CINQUIÈME (5^e) SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CÉGEP DE JONQUIÈRE S'EST DÉROULÉE LE MARDI 29 AVRIL 2008.

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

◆ INFORMATION D'ORDRE GÉNÉRAL

a. Correspondance

Monsieur Michel Gravel a fait part aux membres de la correspondance reçue, notamment des résultats publiés sur la déclaration pour la prévention du suicide en date du 21 avril 2008 qui sera déposée à l'Assemblée nationale. Le Cégep de Jonquière s'est classé au 6^e rang quant au nombre de signatures recueillies.

b. Nomination d'un membre au conseil d'administration

Madame Nicole Landry a informé les membres que le 15 avril dernier, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a nommé madame Thérèse Desgagné, avocate, pour trois ans, membre du conseil d'administration du Collège à titre de personne choisie après consultation des groupes socioéconomiques du territoire principalement desservi par le Collège, et ce, en remplacement de madame Louise Côté.

c. Inscriptions des élèves (deuxième tour)

Madame Guylaine Proulx a présenté un tableau en regard des demandes d'admission reçues au 2^e tour pour le Cégep de Jonquière pour la session d'automne 2008 en comparaison à la session d'automne 2007. Elle a fait part aux membres des augmentations et des diminutions des demandes dans certains programmes, notamment des hausses pour les programmes *Soins infirmiers*, *Techniques de travail social*, *Techniques de bureautique* ainsi que *Techniques d'intégration multimédia*. Madame Proulx a présenté également le comparatif pour le Centre d'études collégiales en Charlevoix et a mentionné notamment qu'il y a 36 demandes d'admission supplémentaires pour ce deuxième tour et que tous les programmes offerts démarreront à l'automne 2008.

◆ RÉINVESTISSEMENT FÉDÉRAL

Monsieur Michel Gravel a expliqué aux membres que, de façon générale, les 40 % en réinvestissement fédéral demandés par les cégeps seront à toutes fins accordés pour un total de 61 millions de dollars dont une part d'environ 1,5 million allouée au Cégep de Jonquière ainsi qu'au Centre d'études collégiales en Charlevoix. Pour ce qui est des enjeux sur lesquels devraient porter les ententes de partenariat entre chaque collège et la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le Cégep de Jonquière est tenu de déposer un plan au plus tard le 30 juin 2008, lesquelles ententes prévaudront pour une période de trois ans.

◆ BUDGET D'INVESTISSEMENTS 2008-2009 – AUTORISATION DE PROJETS

Dans le cadre du budget d'investissements 2008-2009, les membres du conseil ont autorisé la Direction des services administratifs et techniques à procéder aux appels d'offres, le cas échéant, et à entreprendre immédiatement les travaux suivants : aménagement des stationnements autour du pavillon Joseph-Angers, systèmes d'alarme incendie, salle de bain des garçons du pavillon Gérard-Arguin et aménagement de la salle des Gaillards, le tout pour un montant global de 500 000 \$, afin de faciliter la conception durant la période estivale et, dans certains cas, diminuer les coûts.

◆ PROFESSION ENSEIGNANTE AU COLLÉGIAL : DEMANDE D'APPUI

À la période de questions, en début de séance, madame Isabelle Bouchard et monsieur Philippe Poinlane, tous deux respectivement présidente et président du Syndicat du personnel enseignant au Cégep de Jonquière et au Centre d'études collégiales en Charlevoix, ont présenté les quatre faits saillants de la complexification de la tâche d'enseignant dont il est question dans la demande d'appui reçue des 59 associations syndicales des enseignants du collégial au Québec, tel que formulé dans une lettre du 27 mars 2008, qui était adressée aux membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, sur recommandation du comité exécutif, a décidé majoritairement de reconnaître la nécessité de valoriser concrètement la profession enseignante au collégial et de demander au Comité patronal de négociation des conventions collectives de donner suite aux travaux du comité paritaire, dans la perspective d'une recherche de solutions aux problèmes les plus graves qui auront été

identifiés. Cependant, les modifications suivantes ont été apportées au 3^e considérant de la demande originale « *que les ressources enseignantes ont été diminuées* » au lieu de « *que des ressources enseignantes ont été coupées* » et au dernier paragraphe « demande au **Comité patronal de négociation des conventions collectives...** » au lieu de « demande au **ministère** de donner suite... ».

◆ **OFFRE DE LOCATION – CENTRE NAD :**

Monsieur Michel Gravel a déposé aux membres une nouvelle carte géographique illustrant le futur emplacement identifié pour le Centre NAD, au 405, rue Ogilvy, à Montréal. Les membres ont alors mandaté le directeur des Services aux entreprises et aux organisations et du CPA, monsieur Gilbert Grenon, à signer une offre de location pour cet emplacement et dans le cas d'une acceptation des conditions par le locateur, à signer également le bail.

◆ **AVIS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES ET APPROBATION**

À la suite des recommandations favorables émises par la commission des études, les membres ont approuvé les éléments suivants :

- ✓ Les modifications au programme de diplôme d'études collégiales en *Soins infirmiers (180.A0)*;
- ✓ Les modifications au programme de diplôme d'études collégiales en *Arts et lettres (500.A1)*;
- ✓ Les modifications au programme de diplôme d'études collégiales en *Techniques de l'informatique voie de spécialisation Informatique de gestion (420.AA)*;
- ✓ Les modifications au programme de diplôme d'études collégiales en *Gestion de commerces (410.D0)*;
- ✓ Les modifications au programme de diplôme d'études collégiales en *Technologie du génie industriel (235.B0)*;
- ✓ Un plan-cadre de 6^e session du programme de diplôme d'études collégiales en *Gestion de commerces (410.D0)*;
- ✓ Un plan-cadre d'un cours de formation complémentaire en mathématiques offert aux élèves du programme de diplôme d'études collégiales en *Soins infirmiers (180.A0)*;
- ✓ Un rapport d'évaluation en profondeur du programme d'*Intégration (081.01)* du Centre d'études collégiales en Charlevoix.

◆ **DEMANDE D'AVIS À LA COMMISSION DES ÉTUDES**

Les membres du conseil ont demandé l'avis de la commission des études sur la proposition de modification au *Règlement sur le cheminement scolaire favorisant la réussite de l'élève (Règlement numéro 10)* qui permettrait à un élève ayant été expulsé de se faire entendre auprès de la directrice des études lorsqu'il détient un argumentaire justifiant une analyse de son dossier.

◆ **SANCTION DES ÉTUDES COLLÉGIALES**

Les membres du conseil d'administration ont approuvé l'attribution de 5 diplômes d'études collégiales au secteur préuniversitaire et de 14 diplômes d'études collégiales au secteur technique.

◆ **CONTRAT DES SERVICES ALIMENTAIRES**

Monsieur Michel Gravel a rappelé aux membres que le contrat des services alimentaires prendra fin le 17 août 2008 et a expliqué les modalités de la nouvelle entente à conclure avec la firme Aramark Québec inc. Entre autres, sont inclus dans le nouveau contrat, des aménagements prévus à l'effet du virage santé qui pourrait entrer en vigueur dès la rentrée scolaire 2008 partout dans le Collège.

Les membres du conseil ont décidé majoritairement d'octroyer le contrat d'exploitation des services alimentaires du Collège à la firme Aramark Québec inc., pour une période de cinq ans débutant le 18 août 2008 et se terminant le 17 août 2013. Ils ont également autorisé l'adjoint administratif des Services communautaires, monsieur Marc-André Laberge, à signer ledit contrat.

◆ **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration aura lieu le mercredi 25 juin 2008.

Note importante : Le compte rendu donné ici est une synthèse des principaux points discutés au plus récent conseil d'administration et est livré à titre d'information seulement. Il n'est ni exhaustif ni ne prétend correspondre exactement ou complètement aux interventions, discussions ou résolutions qui ont eu cours dans le cadre de cette assemblée. Seul le procès-verbal signé par la présidente et le directeur des Affaires corporatives et des communications est un document officiel au sens de la Loi. Pour tout élément d'interprétation, on voudra donc référer à ce dernier document.